

FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

1

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de <u>Adobe Systems Incorporated</u>.

1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Projet de règlement grand-ducal modifiant : 1° le règlement grand-ducal modifié du 14 novembre 2016 concernant la protection de la sée et de la santé des salariés contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail 2° le règlement grand-ducal du 13 mars 2025 concernant la protection des salariés contre le risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes ou à des substances reprotoxiques sur le lieu de travail					
Ministre initiateur :	Le Ministre du Travail					
Auteur(s):	Nadine WELTER; Marco BOLY					
Téléphone :	247-86315; 247-76100 Courriel : nadine.welter@mt.etat.lu; marco.boly@itm.etat.lu					
Objectif du projet :	Transposition la directive (UE) 2024/869 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 portant modification de la directive 2004/37/CE du Parlement européen et du Conseil et la directive 98/24/CE du Conseil en ce qui concerne les valeurs limites pour le plomb et ses composés inorganiques et pour les diisocyanates.					
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s) :	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale					
Date:	29/08/2025					
2. Objectifs à val	eur constitutionnelle					
	à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? Oui Non					
	ez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :					
Garantir le droit au tr						
Jarantin te di bit au ti	ravail et veiller à assurer l'exercice de ce droit					
Promouvoir le dialog						
Promouvoir le dialog						
Promouvoir le dialog Veiller à ce que toute Garantir la protectio la conservation de la	rue social					
Promouvoir le dialog Veiller à ce que toute Garantir la protectio la conservation de la satisfaction des besc	ue social personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié n de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et					
Promouvoir le dialog Veiller à ce que toute Garantir la protectio la conservation de la satisfaction des besc	personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié n de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et pins des générations présentes et futures ntre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique					
Promouvoir le dialog Veiller à ce que toute Garantir la protectio la conservation de la satisfaction des beso S'engager à lutter co Protéger le bien-être	personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié n de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et pins des générations présentes et futures ntre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique					



	omouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs	d'une société d	démocratique	fondée sur les
	oits fondamentaux et les libertés publiques			
Rema	rques :			
3. Mi	ieux légiférer			
1)	Chambre(s) professionnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis 1:			
x CI	hambre des fonctionnaires et employés publics			
x CI	hambre des salariés			
X CI	hambre des métiers			
X CI	hambre de commerce			
	hambre d'agriculture			
_	ez indiquer la/les Chambre(s) professionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son a	pprobation par le C	onseil de gouverr	nement.
2)	Autre(s) partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,) à sai		_	
Sioui	, laquelle / lesquelles :			
Rema	rques / Observations :			
		∇ZI Oi	□ Non	□ N.a. ²
3)	En cas de transposition de directives européennes, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?	Oui	□ NOII	☐ IN.a.
C:				
Sinor	n, pourquoi ?			
4)	Destinataires du projet :			
1330	ntreprises / Professions libérales :	○ Oui	Non	
	toyens:	⊠ Oui	☐ Non	
	dministrations:	⊠ Oui	☐ Non	
5)	Le principe « Think small first » est-il respecté ?	Oui	□ Non	N.a. ²
3)	(cà-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la			Za.
	taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)			
Rema	rques / Observations :			
c)	Le projet contribue-t-il à la simplification administrative, notamm	ent Oui	⊠ Non	
6)	en supprimant ou en simplification administrative, notamini en supprimant ou en simplifiant des régimes d'autorisation et			
	déclaration existants, en réduisant les délais de réponse	de		
	l'administration, en réduisant la charge administrative pour	les		
	destinataires ou en améliorant la qualité des procédures ou de règlementation?	: ld		
Desire				
Kema	rques / Observations :			
I				

7)		stion contient-il des dispositions spécifiques ction des personnes à l'égard du traitement des		Non	⊠ N.a. ²
	données à caractère	personnel ?			
donné	de quelle(s) e(s) et/ou istration(s) il ?				
8)	Y a-t-il un besoin en fo concernée ?	ormation du personnel de l'administration	Oui	⊠ Non	☐ N.a. ²
Si oui,	lequel?				
Remar	rques / Observations :				
² N.a. : n	on applicable.				
4. Di	gitalisation et do	nnées	stapis Tuggi esta		ping to the same
9)	Y a-t-il une nécessité d	d'adapter un système informatique vernment ou application back-office)	Oui	⊠ Non	
	quel est le délai lisposer du nouveau ne ?				
10)	Le projet tient-il comp (priorisation de la voi	ote du principe « digital by default » e numérique) ?	Oui	Non	
11)		démarche administrative qui nécessite des onnées à caractère personnel sur les administrés	Oui ?	Non	
donné peuve auprès admin confor	ces informations ou les à caractère personnel nt-elles être obtenues s d'une ou plusieurs istrations rmément au principe only» ?				
12)	Le projet envisage-t-i données ?	l la création ou l'adaptation d'une banque de	Oui	⊠ Non	
r é.	مانه د مام مانه	()		\3	
5. Eg	Le projet est-il:	(à remplir pour les projets de règlements	grand-du	icaux) ³	
		égalité des femmes et des hommes ?	⊠ No	n	
		des femmes et des hommes ? Oui	⊠ No		
Si oui,	expliquez elle manière :				
		des femmes et des hommes ?	☐ No	n	
Si oui,	expliquez pourquoi :				

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?	Oui	⊠ No	n			
Si oui, expliquez de quelle manière :						
14) Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les homm	nes?	Oui	Non	\boxtimes	N.a.	2
Si oui, expliquez de quelle manière :						
³ Pour les projets de loi, il convient de se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale et une	éducation	pour tous. » d	lu Nohaltegkeetsc	heck.		
6. Projets nécessitant une notification auprès de la (15) Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en mat d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ?		ission e	uropéenn Non	e ⊠	N.a.	2
Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarche	s suivant	es:				
https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directions	ctive-servic	es.html				
16) Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigen règlementation technique par rapport à un produit ou à un servi la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)?		Oui	☐ Non	\boxtimes	N.a.	2
Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :						
https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-n	otification-	infoflver-web	pdf			